

# PROJET D'ETABLISSEMENT

## Des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

**MAIRIE DE PUTEAUX**

2023

## Table des matières

PROJET SOCIAL .....	5
1. Le contexte .....	5
2. La petite enfance à Puteaux .....	7
3. Les partenaires extérieurs .....	8
4. La place des familles au sein des établissements.....	9
4.1 Un cadre institutionnel .....	9
4.2 Une communication active.....	9
4.3 Inciter, encourager et valoriser la place des familles .....	10
4.4 Le soutien aux familles .....	10
5. Une démarche en faveur du développement durable .....	11
5.1 Sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement.....	11
5.2 Sensibiliser les enfants au respect de la nature .....	11
5.3 Les mesures prises au sein des EAJE.....	12
PROJET D'ACCUEIL.....	13
1. Les prestations d'accueil .....	13
2. Les compétences professionnelles mobilisées.....	14
2.1 Le Directeur(trice) d'établissement.....	14
2.2 Le directeur(trice) adjoint.....	15
2.3 L'éducateur(trice) de jeunes enfants .....	15
2.4 Les auxiliaires de puériculture .....	16
2.5 Les agents sociaux (cap petite enfance, BEP sanitaire et social, autre) .....	16
2.6 L'agent technique polyvalent .....	16
2.7 Le médecin (généraliste ou pédiatre).....	17
2.8 Le(a) psychologue : .....	17
2.9 Le(a) psychomotricien (cienne) : .....	17
3. L'accueil d'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique .....	19

3.1 Une place pour chaque enfant .....	19
3.2 L'accueil et le bien-être des enfants en situation de handicap.....	19
PROJET EDUCATIF .....	20
1. L'organisation .....	21
1.1 La période de familiarisation .....	21
1.2 La vie quotidienne .....	21
L'ACCUEIL DU MATIN.....	21
LES REPAS .....	22
LE SOMMEIL.....	23
LES SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT .....	24
LE DEPART .....	24
1.3 L'administration de médicaments.....	24
1.4 L'éveil.....	25
1.5 Les activités .....	25
2. Les orientations éducatives.....	27
2.1 L'accession progressive à l'autonomie.....	27
2.2 L'initiative et la créativité .....	28
2.3 Education et citoyenneté .....	29
2.4 Solidarité et bien vivre ensemble .....	30
2.5 La socialisation.....	31
2.6 L'ouverture culturelle et l'élargissement du champ d'intérêt des enfants.....	34
CONCLUSION .....	35

Les établissements d'accueil de la petite enfance sont régis par le décret n°2021-1131 du 30 août 2021, relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, l'arrêté du 29 juillet 2022, relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant et le décret n° 2022-1197 du 30 août 2022 reportant la date de mise en conformité à certaines exigences du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

Le décret précise que chaque établissement d'accueil doit élaborer un projet d'établissement et en précise son contenu.

Le projet d'établissement qui suit a été rédigé en suivant ces indications.

# PROJET SOCIAL

## 1. Le contexte

Puteaux est une commune française, dans le département des Hauts-de-Seine en région Île-de-France. Située sur la rive gauche de la Seine, la ville de Puteaux est limitrophe de Neuilly-sur-Seine et de Paris (Bois de Boulogne) côté Seine, de Courbevoie au nord (la séparation se faisant sur le quartier d'affaires de La Défense, de Nanterre à l'ouest et de Suresnes au sud. Le territoire de cette commune comprend la totalité de l'île de Puteaux (traversée par le pont de Puteaux), île qui depuis 1935 est mitoyenne (par comblement d'un bras de la Seine) de l'île du Pont appartenant à Neuilly-sur-Seine (île traversée par le pont de Neuilly emprunté par la ligne 1 du métro). La superficie de la commune est de 319 hectares

On peut distinguer plusieurs grandes zones géographiques à Puteaux :

- Le « Bas de Puteaux », compris entre la ligne de chemin de fer et la Seine, est le quartier le plus anciennement urbanisé
- Le « Haut de Puteaux » se situe à l'ouest de la ligne de chemin de fer,
- Le « quartier de La Défense » se situe au nord, séparé de Puteaux par le boulevard circulaire l'« île de Puteaux » sur laquelle il n'y a pas d'habitation, à part quelques péniches, abrite de nombreuses structures sportives (terrains de tennis, de football, gymnase, piscine intérieure et extérieure chauffée). Sur cette île se situe aussi le parc Lebaudy, connu pour sa roseraie.

## La répartition de l'offre sur le territoire de la ville



## **L'adéquation de l'offre de services existants avec les besoins des familles**

La Ville de Puteaux est forte d'une population qui, au fil des années, rajeunit et se féminise. Les jeunes couples avec enfants s'y installent en nombre.

La Ville compte une population de 44 665 habitants<sup>1</sup> dont 52 % de femmes.

## **Une population active**

30 569 actifs sont recensés, 73,6 % actifs occupent un emploi, dont 22,7% à Puteaux.

### **Les actifs du territoire sont largement qualifiés :**

- ✓ 56 % de cadres et professions intellectuelles
- ✓ 21,7 % de professions intermédiaires
- ✓ 15,6 % d'employés
- ✓ 4,4 % d'ouvriers
- ✓ 2,2 % d'artisans / commerçants

Le taux de chômage se situe autour de 7,8% (moyenne nationale au 3<sup>e</sup> trimestre 2014, 10,4%)

Un diagnostic mené en 2015 par le Cabinet ENC2, indique que la majorité des familles accueillies au sein des établissements de la petite enfance, sont des foyers dont les parents exercent une activité professionnelle, ce qui est cohérent avec le taux d'emploi des actifs sur la commune. La répartition de l'accueil des familles au regard de leur tranche de revenus est en adéquation avec les tranches de revenus putéoliennes.

La plupart des familles putéoliennes ont 1 à 2 enfants, les familles de plus de 2 enfants étant plus rares. Les familles accueillies ont majoritairement 2 enfants ou 1, la ville répond bien aux demandes sur ce point.

## **Eléments de prospective et incidence en matière d'accueil de la petite enfance**

Plusieurs projets territoriaux structurants viennent transformer le paysage urbain et amener de nouvelles populations à s'installer à Puteaux, notamment celui de la ZAC des Bergères qui va permettre la restructuration totale de ce quartier :

- 95 000 mètres carrés dont 20% de locatif aidé social et une résidence pour personnes âgées.
- 6 000 mètres carrés de commerces
- 15 000 mètres carrés de bureaux, 5 000 mètres carrés d'hôtel
- et 1 000 mètres carrés d'équipements publics dont un groupe scolaire, un gymnase et un établissement d'accueil du jeune enfant (60 berceaux).

Ces projets immobiliers (Quartiers des Bergères et Voltaire) viennent augmenter la population de la ville avec la création de 350 logements par an de 2018 à 2020 et 250 par an de 2020 à 2025.

Cette forte progression du parc de logements va naturellement accroître le besoin en matière d'accueil des enfants, c'est pourquoi la réalisation d'un établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 60 berceaux est prévue sur le quartier des Bergères à l'horizon 2022.

---

<sup>1</sup> INSEE Recensement de 2017

## 2. La petite enfance à Puteaux

Dans le domaine de la Petite Enfance, un grand nombre d'établissements permettent aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les établissements d'accueil petite enfance (crèches collectives et Jardins d'enfants, crèche familiale, relais d'assistants maternels) composent le service municipal de la Petite enfance de la ville de Puteaux. Près de 200 agents œuvrent au quotidien pour le bien-être, la sécurité et l'épanouissement des tout-petits, leur bon développement physique et affectif, selon le rythme propre à chacun et dans le respect de la vie en collectivité. Tous les établissements d'accueil répondent aux normes nationales exigées par les textes en vigueur. Ils possèdent un agrément du Conseil Départemental des Hauts de Seine.

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>CAPACITÉS</b>
<b>ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX</b>	
Les Cèdres	76
Les Coccinelles	40
Le Petit Manège	25
Les Lutins	60
Les Arcades	60
Les Câlins + Accueil familial	39
Les Jardins	55
Arche de Noé	48
Jardin La Clairière	25
<b>ETABLISSEMENTS DSP</b>	
Les Trois Ours (Les Petits Chaperons Rouges)	60
Le Petit Chaperon Rouge (Les Petits Chaperons Rouges)	50
Les Fées (Les Petits Chaperons Rouges)	60
Le Château (Les Petits Chaperons Rouges)	72
Les Bergères (l'IFAC)	60
<b>RESERVATIONS ETABLISSEMENTS PRIVÉS</b>	
Le DOME (BABILOU)	11
Verdun (BABILOU)	25
Vaillant (BABILOU)	4
Lumières (BABILOU)	30

L'offre municipale correspond à 791 berceaux au sein d'établissements dont les amplitudes horaires et les modes de fonctionnement permettent aux familles d'adapter leurs besoins.

Les établissements publics et privés sont ouverts au moins 230 jours par an, selon des amplitudes qui varient entre 7 h et 19 h. Les établissements sont fermés au mois d'août, mais une crèche dite de garde permet aux familles qui exercent une activité professionnelle durant cette période de disposer d'une solution d'accueil (20 à 60 enfants sont accueillis durant cette période).

Compte tenu de l'existence d'établissements privés destinés aux entreprises sur le territoire, le nombre de berceaux agréés par la PMI est de 1126<sup>2</sup>. Ce chiffre correspond au nombre de places agréées par la PMI pour les enfants de moins de six ans et tient compte des sept micro-crèches (80 berceaux).

Les établissements sont plutôt bien répartis sur l'ensemble du territoire, à proximité d'écoles, ce qui facilite les déplacements des familles liés à la vie quotidienne. Ce qui est un atout et en même temps une difficulté, les familles ayant des difficultés à admettre devoir se rendre dans un autre quartier pour confier leur enfant.

Ce sont près de 120<sup>3</sup> assistantes maternelles qui exercent leur activité à titre libéral sur la commune, dont 60 fréquentent un des RPE<sup>4</sup>.

Au 31 décembre 2020 la capacité théorique était de 468 berceaux. 249 familles emploient une assistante maternelle.

Les assistantes maternelles libérales accueillent non seulement des enfants résidant à Puteaux mais également des enfants de salariés des entreprises situées sur le territoire de la commune.

La Ville ne dispose pas de chiffres précis sur la garde dite à domicile.

L'accompagnement municipal à l'accueil individuel vient compléter les dispositifs d'accueil collectif avec l'action menée par le RPE du Théâtre et le RPE du Moulin.

Ces deux établissements doivent au-delà de leurs missions d'accompagnement à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s être de vrais lieux d'information en direction des familles et des professionnels de la garde d'enfants à domicile que ce soit au domicile des assistant(e)s maternel(le)s ou de celui des familles.

Les RPE contribuent par leurs observations auprès des familles, par les travaux menés avec les partenaires, notamment les professionnels des services de PMI, à une meilleure compréhension des besoins, de leur évolution et animer une réflexion globale de territoire en matière d'accueil du jeune enfant.

A Puteaux, une aide gérée par le CCAS vise à soutenir financièrement les familles ayant recours à la garde d'enfants de moins de trois à domicile, non scolarisé et ne fréquentant pas de structure d'accueil : l'AMGED. L'Allocation municipale pour la garde d'enfants à domicile est versée pour les parents employant une garde à domicile (auxiliaire parentale).

Seule condition : les parents doivent exercer une activité professionnelle et disposer d'un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 9 146,94 € mensuels.

### 3. Les partenaires extérieurs

La ville de PUTEAUX mobilise des moyens humains et financiers conséquents pour faire fonctionner ses crèches et Jardins d'Enfants municipaux.

L'Etat et le Département concourent efficacement aux côtés des familles pour soutenir le service public municipal de la petite enfance.

La Caisse nationale d'allocations familiales et la CAF des HAUTS DE SEINE financent la Ville au titre de la prestation du service unique et l'accompagnent dans le portage financier des nouveaux projets.

---

<sup>2</sup> Données issues de l'open data de la CAF en sept 2023

<sup>3</sup> Chiffre de juin 2021

<sup>4</sup> Relais Petite Enfance



Le Conseil Départemental des HAUTS DE SEINE au titre de sa compétence obligatoire de protection maternelle et infantile (PMI) et d'aide sociale à l'enfance (ASE) agréé les structures municipales, contrôle l'application des normes de la petite enfance, émet des avis médicaux, conseille la Ville en matière de protection de l'enfance. Il participe également aux financements de nouveaux projets et apporte une aide financière au fonctionnement des structures.

Les professionnels municipaux de la petite enfance travaillent avec de nombreuses associations locales, les partenaires de l'éducation nationale, du CAMSP, du CMPP, les services et équipements municipaux (Médiathèques, Bibliothèques, Accueil de loisirs) sur différents projets autour du jeune enfant.

## 4. La place des familles au sein des établissements

Pour les parents qui confient leur enfant, la crèche est aussi un lieu d'échanges, d'écoute et de partage. Les professionnels de la petite enfance, attentifs à ne pas dessaisir les parents de leur rôle éducatif et de leurs responsabilités à l'égard de leur enfant, construisent avec chaque parent au fil du temps une relation de co-éducation qui induit un rôle d'accompagnement à la fonction parentale.

### 4.1 Un cadre institutionnel

Le vivre ensemble implique que chacun soit respecté dans sa liberté tout en n'empiétant pas sur celle de l'autre. La diversité culturelle est une richesse pour tous. Cela implique, pour que la collaboration équipe-parent-enfant et le savoir vivre ensemble soient le plus harmonieux, d'établir une base de règles communes pour tous.

Les besoins et exigences des usagers sont pris en compte avec pour limite la priorité donnée à l'intérêt de l'enfant.

Afin de garder toute l'énergie positive auprès de l'enfant, le règlement de fonctionnement pour les usagers et le projet éducatif sont indispensables.

Dès lors que l'enfant est inscrit au sein d'un EAJE, un lien va se tisser au fil du temps entre l'équipe de direction, la famille, les professionnels de terrain et l'enfant. Chacun sera invité à respecter des consignes qui permettront à tous de vivre côte à côte.

Respect humain :

- politesse réciproque
- langage familial devant être réservé au domicile
- distance professionnelle et respect du vouvoiement mutuel quel que soit le lien avec les usagers, la culture
- prévention des comportements incivils tant physique que verbaux

L'écart entre la représentation imaginaire par le parent de la crèche idéalisée et la réalité de la crèche peut être source d'incompréhension, de conflit et de tension. La parole, le dialogue sont donc nécessaires, dans un climat de considération et respect mutuel, de discrétion, de confidentialité pour convenir d'actions communes. Le lien de confiance se construit alors progressivement, il est constitué de patience et compréhension mutuelle.

### 4.2 Une communication active

La communication entre professionnels et parents se construit autour de l'enfant dans un climat cordial et de confiance.

Un cahier de vie (ou de liaison) rempli par les équipes retrace les activités quotidiennes et les événements particuliers de la vie de l'enfant. Il témoigne de l'évolution de l'enfant au fil des mois et constitue un véritable lien entre la maison et la crèche ce qui favorise une prise en charge harmonieuse de l'enfant.

Des réunions collectives d'information ou thématiques sont régulièrement proposées aux familles. En général, elles ont lieu en soirée ou sous forme de Café des Parents. Ce sont des moments d'échanges constructifs, des temps de réflexion et de partage d'expérience importants.

Dans les crèches, des espaces d'affichage sont dédiés aux parents pour les informer sur l'actualité de la structure ou du service petite enfance, mais aussi sur l'actualité sanitaire et sociale et les grandes campagnes de prévention nationales.

L'application des Bébés de Puteaux est un lien sécurisé permettant de communiquer, d'envoyer les photos, films des enfants, documents à l'attention des familles.

Pour répondre aux besoins spécifiques des familles, des entretiens avec le médecin ou le psychologue peuvent être organisés à la demande des parents.

Dans le souci de favoriser l'expression des parents et de développer la communication entre différents intervenants autour de l'enfant et dans le cadre de sa démarche de démocratie participative, la ville de PUTEAUX a mis en place des Conseils des parents. Cette commission est composée de représentants de la Ville, des parents et du personnel. Elle a un rôle consultatif sur l'organisation et la vie quotidienne des établissements, les activités proposées aux enfants, les orientations éducatives et pédagogiques, sur les projets de travaux et d'équipement, sur les nouveaux projets, sur l'évolution de l'offre et des services.

#### 4.3 Inciter, encourager et valoriser la place des familles

Donner de l'importance aux parents au sein même de la crèche, c'est permettre à travers des moments de partage et d'échange, de créer et d'entretenir un lien sécurisant pour l'enfant et de donner du sens et des souvenirs à son vécu à la crèche. Cela doit être favorisé dès l'arrivée de l'enfant, au moment de son adaptation en rendant les parents acteurs de ce moment, puis par exemple en favorisant des temps d'ateliers parents-enfants, notamment lors de la semaine de la Petite Enfance.

Les familles sont alors invitées à participer à des ateliers d'éveil avec leur enfant.

Ceci est sécurisant pour l'enfant, valorisant pour les équipes et intégrant pour les parents puisqu'ils ont la possibilité et la liberté d'exprimer leur créativité avec leur enfant, au service de la vie de la structure.

Les familles peuvent également être sollicitées pour accompagner leur enfant lors de sorties extérieures ; par exemple lors de la sortie à la médiathèque, le parent peut devenir acteur du projet de la crèche en participant aux lectures, aux choix des emprunts, ... La présence du parent à ce type de sortie en fait un événement marquant pour l'enfant.

Les équipes invitent aussi les familles à participer à certains projets créatifs, par exemple en collectant du matériel recyclé pour des activités ou des créations.

Impliquer les familles, c'est aussi se permettre de recourir aux différentes ressources de chacun pour multiplier les propositions créatives faites aux enfants ; par exemple en proposant à des parents musiciens de jouer à l'occasion des moments festifs, ou en les mobilisant sur leurs coutumes et origines lors d'ateliers spécifiques comme des ateliers du goût.

#### 4.4 Le soutien aux familles

Les familles sont accompagnées et soutenues quotidiennement dans leur rôle de parents par des professionnelles disponibles et à l'écoute.

Pour cela, les temps de transmissions le matin et le soir sont des moments privilégiés pour les familles afin d'échanger avec les professionnelles sur la journée de leur enfant, trouver des réponses à leurs inquiétudes (ex : l'alimentation, l'acquisition de la propreté ...) ou des réponses à leurs interrogations, les guider, voire les reconforter si besoin.

Le parallèle entre le domicile et la crèche laisse souvent place à des interrogations sur l'autonomie et l'accompagnement à proposer pour permettre à leur enfant de répondre à son envie de faire seul. Les professionnelles peuvent par exemple conseiller aux parents de mettre le manteau et les chaussures de l'enfant à sa hauteur pour plus d'autonomie.

Afin de présenter aux familles les projets spécifiques à la structure tels que « le projet nature », « la crèche musicale », « je signe avec bébé », etc., des réunions d'informations ont lieu chaque début d'année. Celles-ci permettent d'ouvrir la discussion sur les besoins de l'enfant et comment y répondre ; par exemple favoriser l'expérimentation et la découverte avec la mise à disposition des jeux pour permettre le libre-choix et donc l'autonomie de l'enfant ; les activités proposées en fonction du développement de l'enfant et comment les proposer à l'enfant ....

Des ateliers parents-enfants permettent aux familles de se rendre compte de ce dont est capable l'enfant.

Des « cafés des parents » ou des réunions thématiques sur les préoccupations parentales ont lieu ponctuellement au cours de l'année. Des sujets tels que le sommeil, les manifestations agressives, les émotions de l'enfant ou l'accompagnement vers l'autonomie sont proposés. Ils permettent d'apporter aux familles des éléments théoriques puis d'aborder des cas pratiques.

Ces derniers permettent alors aux familles d'échanger sur leurs expériences, leurs questionnements, et parfois de créer des liens d'affinités avec d'autres parents.

Cela permet également aux parents d'être guidés et/ou rassurés sur leur méthode éducative et de tisser un lien avec les membres de l'équipe, la psychologue, l'équipe de direction.

Ce lien de confiance est essentiel pour un accueil de qualité des enfants et de leurs familles.

Dans le cadre de l'accueil d'un enfant et de sa famille sur un EAJE, toute l'équipe pluridisciplinaire a un vrai rôle de soutien et d'accompagnement à la parentalité, dans un respect de confidentialité et de discrétion professionnelle.

## 5. Une démarche en faveur du développement durable

### 5.1 Sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement

L'équipe pédagogique sensibilise le jeune enfant au respect de la planète par des gestes simples du quotidien. Le jeune enfant s'imprègne alors de ces pratiques par l'observation et le mimétisme mais également par la sollicitation douce de l'adulte. Cette prise de conscience commence par exemple par :

- Éteindre la lumière en quittant une pièce
- Ne pas laisser couler l'eau
- Faire le tri des déchets (après une activité, au moment des repas), pratiquer le compostage quand la structure le permet
- Éviter/limiter le gâchis (alimentaire, de papier, d'eau...).

### 5.2 Sensibiliser les enfants au respect de la nature

La nature est une source intarissable à exploiter, à découvrir, à décliner avec les enfants.

En plus d'être un support éducatif qui contribue au développement moteur et sensoriel des enfants, la nature permet à l'enfant d'apprendre en étant actif, et en accomplissement un travail qui a du sens pour lui.

Par exemple, les ateliers de jardinage avec les enfants, leur permettent d'abord d'observer la nature et d'appréhender son rythme. Les enfants observent l'évolution des saisons et son impact sur la nature, s'émerveillant jour après jour devant l'éclosion d'une fleur ou la maturation d'un fruit. Ils découvrent les insectes et petits animaux des jardins.

Par ce lien direct avec la terre, l'équipe favorise l'observation des micro-organismes et la compréhension des composants qui constituent le sol... La terre n'est pas seulement un support de la vie, elle est la vie.

Le jardinage est donc un réel support pour l'éducation à l'environnement pour responsabiliser l'enfant vis-à-vis de la nature.

D'autres établissements pratiquent également le compost permettant de recycler les épluchures des fruits et légumes et de sensibiliser les enfants au recyclage par la nature.

### 5.3 Les mesures prises au sein des EAJE

Le service petite enfance et les équipes des crèches et jardins d'enfants portent une vigilance particulière au respect de l'environnement et au respect de la réglementation en la matière. Des actions sont menées, visant notamment à réduire la présence de perturbateurs endocriniens dans les crèches (contenus dans les plastiques notamment). Une alimentation « bio » est proposée de façon croissante dans les menus des enfants, y compris dans les laits 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> âge. L'objectif est de protéger la santé des enfants, mais également celle des professionnels, en offrant des produits de qualité.

Diverses autres mesures sont prises selon les établissements. Les structures sont encouragées à prendre des initiatives et développer des projets en ce sens, notamment à travers un projet de création d'un label inspiré d'« écolo crèche ». A ce jour, l'ensemble des structures municipales petite enfance est équipé de nettoyeurs à vapeur « sèche » pour réduire l'utilisation de produits chimiques. Toutes utilisent dorénavant le savon de Marseille en remplacement de certains produits plus nocifs. Des bacs de tri sélectif sont présents dans toutes les structures. Une crèche a démarré la valorisation des déchets alimentaires. Une autre, proche des grands boulevards de La Défense, est très attentive aux pics de pollution.

Par ailleurs, les équipes utilisent fréquemment du matériel de récupération au cours des ateliers proposés aux enfants ou pour créer leurs décorations. Cela permet ainsi d'initier les enfants à l'idée de réutiliser le matériel plutôt que de le jeter, réduisant ainsi notre consommation.

Par l'accumulation de petits gestes quotidiens, les professionnel(le)s partagent avec les enfants accueillis des valeurs essentielles à leur éducation.

# PROJET D'ACCUEIL

## 1. Les prestations d'accueil

Les établissements d'accueil proposent différents modes d'accueil : l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence.

### **L'accueil régulier**

L'accueil régulier s'applique à toutes les familles dont le(s) enfant(s) fréquente(nt) la structure de manière régulière et selon un planning régulier. Selon les besoins de chaque famille l'accueil est possible de un jour à cinq jours par semaine.

Les enfants sont accueillis au sein de la structure selon un contrat d'accueil établi, lors de l'admission, en concertation avec les parents et la Direction sur la base d'un nombre de jours hebdomadaires et d'un nombre d'heures journalières.

Les parents signent un contrat d'accueil qui déterminera le nombre de jours et d'heures qu'ils désirent réserver par semaine pour l'année à venir. Le contrat d'accueil est établi sur l'année civile, prend en compte la déduction des jours de fermeture de l'établissement et du volume de jours de congés indiqué par la famille lors de l'établissement du contrat. Il fait l'objet d'une actualisation chaque début d'année civile afin de s'assurer de l'adéquation des ressources avec le taux horaire appliqué et le taux d'activité professionnelle des parents.

Le contrat est expressément reconductible au 1er janvier.

Le contrat est un engagement définissant les jours et les horaires de présences des enfants. Toutefois, après 2 mois de non-respect de cet engagement le contrat sera automatiquement ajusté aux fréquentations réelles de l'enfant.

### **L'accueil occasionnel**

L'accueil occasionnel s'applique en priorité à toutes les familles signataires d'un contrat d'accueil régulier, pour des besoins supplémentaires temporaires à leur fréquentation habituelle. Il peut également être conclu dans le cadre d'une situation particulière ou d'un besoin spécifique signalé dans les meilleurs délais à la direction de la Petite Enfance.

L'accueil ne donne pas lieu à la signature d'un contrat mais le parent signe une demande de réservation occasionnelle et s'engage au respect du règlement de fonctionnement.

Toutes les réservations occasionnelles seront facturées, sauf annulation dans un délai de prévenance de 48 heures.

### **L'accueil d'urgence**

C'est un accueil pour une durée limitée de 3 mois, fait sans adaptation, n'ouvrant pas droit d'office à un accueil régulier par la suite. Il intervient en raison d'une urgence sociale ou médicale, à la demande des services de la Protection maternelle Infantile ou lorsque le mode d'accueil habituel de l'enfant est défaillant.

Dans l'intérêt de l'enfant et du groupe, il n'y a qu'un accueil par jour et par enfant. Après un départ pour convenance personnelle, l'enfant ne peut pas être accueilli à nouveau dans la même journée.

### **L'accueil en surnombre**

Dans le respect de la réglementation en vigueur, le nombre maximal d'enfants accueillis simultanément au sein de l'établissement peut dépasser la capacité prévue par l'autorisation du président du conseil départemental.

Cet accueil en surnombre respecte à tout instant les règles d'encadrement des enfants fixées par Décret, le taux d'occupation ainsi que le référentiel bâtimentaire en vigueur.

### **Le contrat d'accueil**

Un contrat d'accueil écrit est établi entre les parents et la ville de Puteaux. Il précise :

- La moyenne d'heures réservées par jour
- La moyenne d'heures réservées par mois
- Le nombre de jours de congés hors fermeture
- Le nombre d'échéances facturées
- Le nombre d'heures réservées sur la période du contrat

Le contrat est lissé sur 11 mois (août n'étant pas facturé du fait de la période de fermeture de 3 semaines).

Le nombre d'heures contractualisées quotidiennement ne doit pas être supérieur aux heures d'ouvertures et de fermetures de l'établissement. Ce contrat constitue un engagement ferme pour les parents qui sont tenus de respecter les jours et les horaires réservés.

Les établissements d'accueil sont ouverts de 8h (7h30 pour 1 structure) à 18h30 du lundi au vendredi.

Il y a 6 semaines de fermeture annuelles auxquelles s'ajoutent les jours fériés et une journée pédagogique par an.

Dans tous les établissements, les familles sont invitées à arriver 10 minutes avant la limite horaire du contrat pour prendre le temps d'habiller l'enfant et d'échanger avec l'équipe. Ce temps fait partie du temps d'accueil de l'enfant.

### **L'accueil des familles en insertion**

Conformément à article L.214 7 du Code de l'action sociale, une place par tranche de vingt places d'accueil est réservée aux jeunes enfants à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées réglementairement. Il s'agit de permettre à ces familles de reprendre un emploi, créer une activité ou participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

## **2. Les compétences professionnelles mobilisées**

Des équipes pluridisciplinaires sont mobilisées au quotidien dans les établissements d'accueil de la petite enfance pour assurer l'accueil, le soin, le développement et le bien-être des enfants.

### **2.1 Le Directeur(trice) d'établissement**

Le directeur(trice), responsable de sa structure, est acteur et partenaire de la politique Petite Enfance de la commune. Il dirige la structure.

Il encadre et anime l'équipe autour du projet pédagogique, et assure la gestion administrative de l'établissement.

Il garantit un accueil de qualité, des enfants et de leur famille.

#### **Ses missions :**

- Participer à l'épanouissement de l'enfant au sein de la structure
- Assurer la sécurité, le bien-être des enfants
- Participer à la mise en place et à l'application des protocoles d'urgence et de prévention
- Développer un accompagnement et une relation de qualité avec les familles
- Veiller à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ou d'une affection nécessitant des soins
- Accompagner l'évolution de la structure dans le cadre de la politique de la petite enfance
- Participer à la vie du service Petite Enfance et à la recherche de l'amélioration et de l'optimisation des services rendus
- Recruter, former, évaluer et animer l'équipe autour du projet d'établissement
- Organiser et animer des réunions avec l'équipe et avec les parents
- Manager une équipe pluridisciplinaire autour du projet d'établissement

- Accueillir l'enfant et sa famille et jouer un rôle de prévention et d'information auprès d'elle
- Assurer le suivi médical des enfants avec le médecin : veiller à sa santé physique et mentale
- Travailler en concertation avec la psychologue, l'équipe et la famille
- Gérer le budget, les plannings...et veiller au bon fonctionnement de la structure.

## 2.2 Le directeur(trice) adjoint

L'adjoint assiste le directeur de l'établissement dans le pilotage managérial, administratif et financier de la structure.

### **Ses missions :**

- Proposer des formes de travail ou des outils pouvant faciliter les tâches des personnels ou la réflexion d'équipe pour favoriser la cohérence et l'harmonisation des pratiques
- Informer le Directeur des observations faites sur le terrain
- Organiser des formations auprès du personnel
- Elaborer des protocoles dans différents domaines
- S'assurer du respect et de l'application des protocoles de sécurité et d'hygiène dont les méthodes HACCP
- Soutenir les parents dans leur fonction, en créant un climat de confiance et d'échanges
- Associer les parents à la vie de la structure
- Animer des réunions d'échanges et d'information auprès des parents
- Participer à l'organisation des conditions d'accueil de l'enfant et de sa famille
- Participer à la bonne gestion administrative de l'établissement (suivi et conception des budgets, des contrats, traçabilité, commandes...)
- Participer à l'organisation de l'accueil et de l'intégration d'enfant en situation de handicap
- Participer à la conception, animer et mettre en œuvre le projet d'établissement et le projet pédagogique
- Organiser et participer aux différents temps festifs tout au long de l'année
- Veiller à la maintenance et à l'entretien des locaux
- Participer à la gestion des ressources humaines sur l'établissement (horaires, présences, absences, notation, évaluation, formation,).

## 2.3 L'éducateur(trice) de jeunes enfants

L'éducateur de jeunes enfants accompagne l'enfant dans son développement psychomoteur et affectif en créant autour de lui un cadre sécurisant et en lui proposant des activités adaptées à son âge et à ses besoins.

Il participe à l'accueil des parents en favorisant un climat de confiance et de dialogue.

Il joue auprès de l'équipe un rôle de relais et de formation. Il participe à la réflexion et à l'élaboration du projet de la structure.

### **Ses missions :**

- Accompagner les enfants dans leur développement psychomoteur et affectif en proposant des activités éducatives adaptées à leur âge et à leurs besoins
- Elaborer mettre en œuvre les démarches pédagogiques avec l'équipe et veiller à son application
- Contribuer à l'éveil de chaque enfant dans le groupe, en respectant son rythme
- Privilégier l'acquisition de l'autonomie de l'enfant par une meilleure connaissance de lui-même et des autres, favoriser le développement de la communication verbale et non verbale
- Avoir un rôle de médiation entre l'équipe et la directrice
- Avoir un rôle de formation et d'encadrement auprès de l'équipe professionnelle et des stagiaires
- Collaborer à une dynamique de travail de l'équipe autour du projet d'établissement
- Conseiller et soutenir les parents dans leur rôle.



## 2.4 Les auxiliaires de puériculture

Les auxiliaires de puériculture assurent un accueil de qualité pour les enfants et leur famille par une prise en charge globale, les soins d'hygiène à l'enfant, et créent un climat de confiance et de sécurité autour de lui. Elles gèrent un groupe d'enfants et mettent en place des activités d'éveil pour favoriser leur développement psychomoteur, leur autonomie, leur épanouissement en complémentarité des parents. Elles travaillent en équipe pluridisciplinaire et participent à la réflexion et à l'élaboration du projet de la structure.

### **Leurs missions :**

- Accueillir et préparer l'intégration des enfants
- Prodiger les soins quotidiens d'hygiène et de confort de l'enfant
- Participer à l'élaboration du planning d'activités proposé aux enfants
- Mettre en place des activités d'éveil favorisant le développement psychomoteur, l'autonomie et l'épanouissement des enfants tout en respectant son rythme
- Conseiller et soutenir les familles
- Participer aux réunions diverses
- Appliquer les différents protocoles d'hygiène et de sécurité
- Administrer des médicaments aux enfants, par délégation du référent santé
- Gérer les stocks : lait, couches, produits d'hygiène...
- Participer aux tâches d'entretien des lieux de vie réservés aux enfants.

## 2.5 Les agents sociaux (cap petite enfance, BEP sanitaire et social, autre)

L'agent social assure les mêmes tâches que l'auxiliaire de puériculture.

### **Ses missions :**

- Entretien et nettoyer les locaux et le matériel
- Préparer des repas et des goûters
- Aider à l'accueil et à la surveillance des enfants
- Prendre en charge les soins prodigués aux enfants (aide aux repas, soins d'hygiène...)
- Participer à l'éveil des enfants, à la vie de la crèche et au travail d'équipe.

## 2.6 L'agent technique polyvalent

Les repas doivent être sans risque bactériologique, adaptés aux besoins des enfants et bien présentés. Pour cela, l'agent est responsable de l'application des normes HACCP. Il doit assurer la remontée des informations concernant toute défaillance technique.

### **Ses missions :**

- Ajuster la préparation des repas et des goûters en fonction du nombre d'enfants présents au quotidien
- Respecter les régimes alimentaires
- Respecter les règles diététiques spécifiques à l'âge des enfants : menus équilibrés et variés
- Préparer et passer les commandes alimentaires auprès du fournisseur (le cas échéant)
- Contrôler les livraisons
- Assurer la mise en chauffe des repas
- Préparer et agencer les chariots repas adaptés aux sections
- Assurer l'entretien des locaux (coins repas) et vaisselle
- Entretien et nettoyer les locaux et le matériel
- Assurer le réapprovisionnement du linge et des produits en section
- Participer à certaines réunions d'équipe
- Assurer une aide ponctuelle en section
- Participer à la vie de la crèche et au travail d'équipe.



## 2.7 Le médecin (généraliste ou pédiatre)

Chaque établissement dispose d'un référent santé qui peut soit être un médecin, un(e) infirmier (ière) puériculteur (trice) soit un(e) infirmier (ière) disposant d'une qualification en matière de santé du jeune enfant ou d'une expérience minimale de 3 ans dans un établissement d'accueil du jeune enfant.

Le référent santé est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et de l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie.

### **Ses missions :**

- Présenter et expliquer aux professionnels auprès des enfants les protocoles de santé, de soins et d'urgence ;
- Participer à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ;
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et accompagner l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ;
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et des familles, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale ;
- Contribuer, en coordination avec la direction de l'établissement au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
- Contribuer, à l'établissement des protocoles annexés au règlement fonctionnement ;

## 2.8 Le(a) psychologue :

Le(a) psychologue en structure Petite Enfance accompagne et soutient les enfants, l'équipe et les familles si besoin.

### **Ses missions :**

- Assurer le suivi du développement psycho-affectif et moteur des enfants accueillis
- Repérer les enfants en difficulté ou présentant des troubles de comportement et proposer des dispositifs d'aide
- Observer : individuellement et en groupe
- Echanger sur des projets pédagogiques ou institutionnels
- Soutenir les professionnels dans leur réflexion sur les pratiques professionnelles
- Participer et/ou animer des réunions d'équipe, de parents
- Rencontrer les familles afin de les conseiller ou orienter si besoin vers des relais extérieurs (Centre médico psychologique, consultations privées...).

## 2.9 Le(a) psychomotricien (cienne) :

Le(a) psychomotricien(cienne) fait découvrir la psychomotricité en proposant des activités d'éveil psychomoteur aux enfants des eaje (activités sensorimotrices, stimulations, relaxation).

### **Ses missions :**

- Accompagner l'enfant dans son développement psycho affectif, sensoriel, cognitif et moteur
- Prévenir et dépister les troubles psychomoteurs
- Rédiger des observations sur les enfants et les transmettre à la directrice ;
- Proposer des actions de prévention en lien avec la direction et l'EJE ;
- Analyser les besoins (affectifs, sociaux et physiques) des enfants pour y répondre dans le respect du projet d'établissement ;
- Favoriser le développement psychomoteur en participant tout au long de l'année à une réflexion sur l'aménagement de l'espace ;

- Proposer des ateliers sensoriel, psychomoteur dans le respect des besoins de l'enfant, favoriser les capacités motrices de l'enfant, dans le respect du projet éducatif et pédagogique ;
- Aider à l'intégration des enfants en situation de handicap (actions de rééducation et de stimulation sensorielle et corporelle, soutien aux équipes)
- Accompagner l'équipe et participer à la prise en charge quotidienne des enfants
- Informer et former l'équipe sur les pratiques psychomotrices et partager ses connaissances spécifiques du développement psychomoteur de l'enfant (portage, relaxation, exercices psychomoteurs) pour harmoniser les pratiques
- Transmettre les observations faites sur les enfants et participer activement aux réunions de suivi des enfants.

### **L'analyse de la pratique professionnelle**

Afin de guider, accompagner, favoriser l'évolution et l'amélioration continue des pratiques professionnelles, chaque agent dispose d'au moins 2h par trimestre d'analyse de la pratique professionnelle. Ces temps d'échanges et de travail sont animés par un psychologue vacataire sur la ville.

Les APP sont organisés par groupe rassemblant des personnes occupant une même fonction.

### **La formation**

Chaque agent est invité à effectuer une demande de formation auprès du CNFPT<sup>5</sup> tous les ans.

Au sein de la collectivité des formations sont organisées :

- Par la direction de l'eaje sur tous les protocoles d'hygiène et de sécurité de l'établissement chaque année,
- Par le référent santé sur les protocoles médicaux, l'administration des médicaments, l'hygiène en collectivité, ...
- Par le médecin de crèche : sur les protocoles et gestes d'urgence, les neurosciences, ...
- En collaboration avec les psychologues, le pédiatre (voire avec les eje) sur des thèmes spécifiques à la petite enfance : les repères de l'enfant et les outils à disposition, les émotions du jeune enfant, la bientraitance et les douces violences, la communication, ...

A cela s'ajoute une journée pédagogique annuelle, et des formations en intra en fonction des besoins.

### **L'apprentissage**

La ville de Puteaux participe à la formation et l'intégration professionnelle des 16-30 ans en formant chaque année des apprentis de niveau CAP à BAC+5.

Ouvert à un nombre croissant de diplômés, l'apprentissage permet aux jeunes, dans le cadre d'un contrat de travail d'une durée moyenne de deux ans, de préparer un diplôme en alternant les périodes de formation pratique en milieu professionnel et de formation théorique dans un centre de formation.

L'apprentissage permet également à la ville de mettre en œuvre ses valeurs de proximité, de solidarité et d'innovation en accueillant des jeunes pouvant apporter un regard différent sur nos pratiques.

Accompagner des apprentis est aussi l'occasion pour notre organisation de développer notre vivier de recrutement et ainsi d'anticiper l'évolution de nos métiers et de nos besoins en compétences.

Pour cela, la ville organise une campagne de recensement des apprentis chaque année.

---

<sup>5</sup> Centre National de la Fonction Publique Territoriale

### 3. L'accueil d'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique

L'accueil des enfants en situation de handicap ou présentant des difficultés de santé particulières est facilité. En fonction du type d'handicap et de l'importance de sa prise en charge, l'effectif en personnel de la section est augmenté afin de permettre aux professionnelles d'assurer l'accompagnement nécessaire à la fois de l'enfant mais également de celui de sa famille. Par ailleurs, dans ces situations, les équipements les plus accessibles sont proposés. L'accompagnement de ces enfants est défini selon un protocole d'accueil formalisé avec les familles, le médecin de la crèche, le médecin traitant et selon le cas avec le CAMSP ou encore le service hospitalier.

#### 3.1 Une place pour chaque enfant

Prendre en compte l'individualité de l'enfant, c'est favoriser son bien-être physique et psychologique.

Ainsi, dès le premier accueil, chaque professionnel(le) veille à ce que l'enfant se sente unique et accepté. Les enfants sont encouragés à vivre les différences comme des particularités de chacun qui doivent être respectées.

Une vigilance particulière est portée afin qu'aucun enfant ne se sente jugé, exclu ou en difficulté vis-à-vis des autres, dans les échanges qu'ils ont entre eux, mais aussi dans les activités proposées qui sont éventuellement adaptées pour permettre la participation de tous.

« Bien vivre ensemble » dépend de nombreux facteurs humains et relationnels. Pour cela, il faut oser se rencontrer, apprendre à se connaître, accepter d'être différents pour que naisse une relation de qualité. En collectivité, l'enfant apprend à vivre en groupe, à accepter l'autre, à partager, échanger, communiquer et à concilier, grâce à l'accompagnement et la verbalisation des professionnel(le)s.

#### 3.2 L'accueil et le bien-être des enfants en situation de handicap

Depuis les décrets de 2000 et 2007 relatifs aux EAJE, les EAJE concourent à l'inclusion de l'enfant en situation de handicap et de sa famille.

Lors de l'accueil d'enfants en situation de handicap, les professionnelles veillent à leur inclusion au sein du groupe dans le respect de leurs différences. Il s'agit d'accueillir ces enfants avec la même attention que celle accordée à tous les enfants et à leurs familles, sans pour autant nier leur différence.

Une collaboration avec les différents partenaires du réseau (PMI, SESSAD, CAMSP...) a pour objectif d'accompagner au mieux l'enfant dans sa globalité à la crèche. L'objectif étant de permettre à l'enfant de s'épanouir et de se construire en tant que personne singulière.

De plus, l'inclusion dès la crèche d'un enfant et/ou d'une famille en situation de handicap, contribue à modifier la perception que les individus ont à l'égard des personnes différentes.

L'expertise de chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire permet d'adapter les réponses aux besoins et aux attentes de chacun, par rapport à l'accueil de cet enfant.

Par leur positionnement et leur accompagnement des enfants, les adultes référents apportent aux jeunes enfants leur première notion de solidarité.

# PROJET EDUCATIF

L'éducation de l'enfant relève d'abord de la responsabilité des parents : la crèche collective peut offrir à l'enfant une expérience de développement et de socialisation enrichissante et permettre à chaque enfant de développer sa personnalité en tant qu'individu unique, tout en apprenant le respect de l'autre afin de trouver son équilibre.

En effet, la crèche constitue un milieu privilégié où l'importance des échanges entre les enfants dans un rapport d'égalité leur permet de développer leur capacité à établir des relations sociales.

La vie de la crèche correspond à une expérience de vie en collectivité au sein de laquelle chaque enfant découvre une vie quotidienne différente. Il est essentiel qu'il y trouve sa place au sein du groupe.

Le projet éducatif est un document réglementaire élaboré en référence au dernier décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et à la réforme en cours. « *Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.* »

Sur la ville, les orientations éducatives s'inscrivent dans le projet éducatif territorial (PEDT) qui formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Les projets pédagogiques élaborés par les équipes des établissements d'accueils collectifs et familiaux de jeunes enfants (0-4ans) sont ainsi liés au PEDT et à ses orientations éducatives :

- ✓ Favoriser le plein épanouissement des enfants par la découverte d'une diversité d'activités
- ✓ Allier progrès, réussite éducative et bien-être des enfants
- ✓ Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons
- ✓ Mettre en place une organisation qualitative favorisant ainsi la continuité éducative et la sécurité

Les services proposés par la ville doivent promouvoir des actions qui contribuent à :

- L'accession progressive à l'autonomie dans la joie du plaisir partagé
- La socialisation
- La solidarité et le bien-vivre ensemble
- L'initiative et la créativité
- L'ouverture culturelle et l'élargissement du champ d'intérêt des enfants
- L'éducation à la citoyenneté
- Le respect de l'environnement

Ainsi, les services aux familles visent à « répondre à leurs besoins et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis l'arrivée de l'enfant jusqu'à son accession à l'autonomie, dans le respect des droits et besoins des enfants ».

Dans ce contexte, les EAJE constituent des services d'accueil du jeune enfant et des services de soutien à la parentalité, par l'accompagnement des parents dans leur responsabilité première d'éducation et de soin.

Ainsi, le projet éducatif décrit l'éthique et les valeurs éducatives à l'origine de nos pratiques professionnelles pour assurer le bien-être et la sécurité des enfants accueillis sur les établissements d'accueil du jeune enfant.

Les orientations que le projet éducatif précise, conditionnent l'ensemble des moyens pédagogiques mis en œuvre. Le projet vise à l'harmonisation des pratiques des équipes pluridisciplinaires de la ville, dans le respect des valeurs qui guident le travail au quotidien auprès des enfants et de leurs familles.

Il est destiné aussi bien aux parents pour leur permettre de mieux comprendre les pratiques des structures d'accueil, qu'aux professionnelles qui y trouveront des lignes directrices pour leur travail au quotidien.

## 1. L'organisation

### 1.1 La période de familiarisation

La crèche se doit d'offrir aux jeunes enfants une expérience qui favorise leur plein développement mais n'a pas vocation à reproduire la relation maternelle. Lorsque l'enfant est accueilli en crèche, il vit sa première grande séparation avec ses parents.

La familiarisation est une période où l'enfant et les parents découvrent ensemble le nouvel environnement de l'enfant. Elle a pour but de :

- Permettre à l'enfant et aux parents de s'adapter à de nouveaux locaux et de nouvelles personnes,
- Découvrir le fonctionnement de la structure, aider à la séparation,
- Permettre aux professionnelles de connaître les habitudes et les besoins de l'enfant,
- Aider le groupe d'enfants existant à accueillir ce nouveau « camarade ».

L'intégration se fait sur plusieurs jours, selon les besoins des enfants et des familles.

C'est un moment privilégié qui permettra à l'enfant de bien démarrer sa vie en collectivité et favorisera le contact parents-personnel.

Un suivi de l'enfant permettra de s'assurer qu'il s'intègre bien à la crèche ou au jardin d'enfants après cette période de familiarisation.

### 1.2 La vie quotidienne

#### L'ACCUEIL DU MATIN

L'accueil est un moment important, du fait de la séparation entre l'enfant et ses parents, et souvent déterminant dans la relation qui s'instaure entre les parents et les professionnelles.

La personne référente essaie d'avoir une rencontre individuelle avec chaque parent.

Au moment des transmissions, l'équipe s'aide d'un support écrit pour noter ce qui s'est passé à la maison (état de santé, sommeil, alimentation). Ces points essentiels permettent à l'équipe d'accompagner l'enfant au cours de la journée. C'est un moment privilégié entre parents et professionnelle et nécessite une relation de confiance dans le respect de la confidentialité ; ceci facilitera le moment de la séparation avec l'enfant.

Après le temps d'échange d'informations essentielles à la prise en charge de l'enfant, le parent est invité à accompagner son enfant vers la professionnelle au sol qui prendra alors le relais et recevra l'enfant dans ses bras ou simplement dans l'espace de jeux selon le besoin affectif de l'enfant à ce moment précis.

L'objectif est de permettre à l'enfant et à ses parents de se séparer en douceur. Si cela est possible on précise à l'enfant le nom de la personne qui viendra le chercher.

Après un éventuel moment de réconfort, l'enfant est invité par la professionnelle à se diriger vers les différents espaces de jeux aménagés en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant

L'enfant est libre de jouer, ou ne pas jouer, d'explorer... en fonction de ses envies.

## LES REPAS

Les menus sont établis et vérifiés par une diététicienne pour répondre aux différents besoins nutritionnels des enfants et dans un but préventif contre l'obésité en limitant la quantité de sucres, de sel et en proposant une alimentation diverse et variée.

Selon l'établissement, les repas sont cuisinés sur place ou livrés par la cuisine centrale ou un prestataire privé. Dans chaque cas des règles d'hygiènes strictes définies par le système HACCP (système d'analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise) sont respectées.

L'équipe de direction veille à ce qu'il y ait une diversité des aliments, des goûts, des textures et des couleurs afin d'inviter l'enfant à manger. Lorsque l'enfant refuse un aliment, il n'est jamais forcé à manger ou à finir son assiette. L'adulte a un rôle d'accompagnant, il propose à l'enfant.

Le régime et le rythme de chaque enfant est respecté ainsi que l'évolution de l'introduction des aliments sous la responsabilité des parents. Les proportions sont adaptées en fonction des besoins de chacun.

En plus de répondre aux besoins physiologiques de l'enfant, le repas doit être un moment convivial où enfants et professionnelles échangent autour des aliments proposés. C'est aussi un moment d'apprentissage et de découverte des saveurs, des textures, des goûts sucrés, salés, amer... Tout y est verbalisé.

Les allergies alimentaires sont prises en charge selon un protocole défini par le pédiatre de la famille et le médecin de la structure, via un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) qui est mis en place et respecté.

Les repas des plus petits sont donnés dans le respect du rythme de chacun.

Pour les plus grands, les repas sont à heures fixes, le déjeuner vers 11h et le goûter vers 15h30-16h.

L'enfant apprend progressivement à manger seul, sous l'accompagnement bienveillant de l'adulte.





## LE SOMMEIL

Le sommeil est un besoin vital, nécessaire pour récupérer les facultés physiques et mentales.

Un manque de sommeil chez l'enfant peut avoir des incidences sur son organisme : un état de fatigue entraîne des troubles de l'humeur et des troubles de croissance (il y a une relation entre la sécrétion d'hormones et le sommeil).

La qualité et la quantité de sommeil ont donc un impact sur le développement et le bien-être de l'enfant.

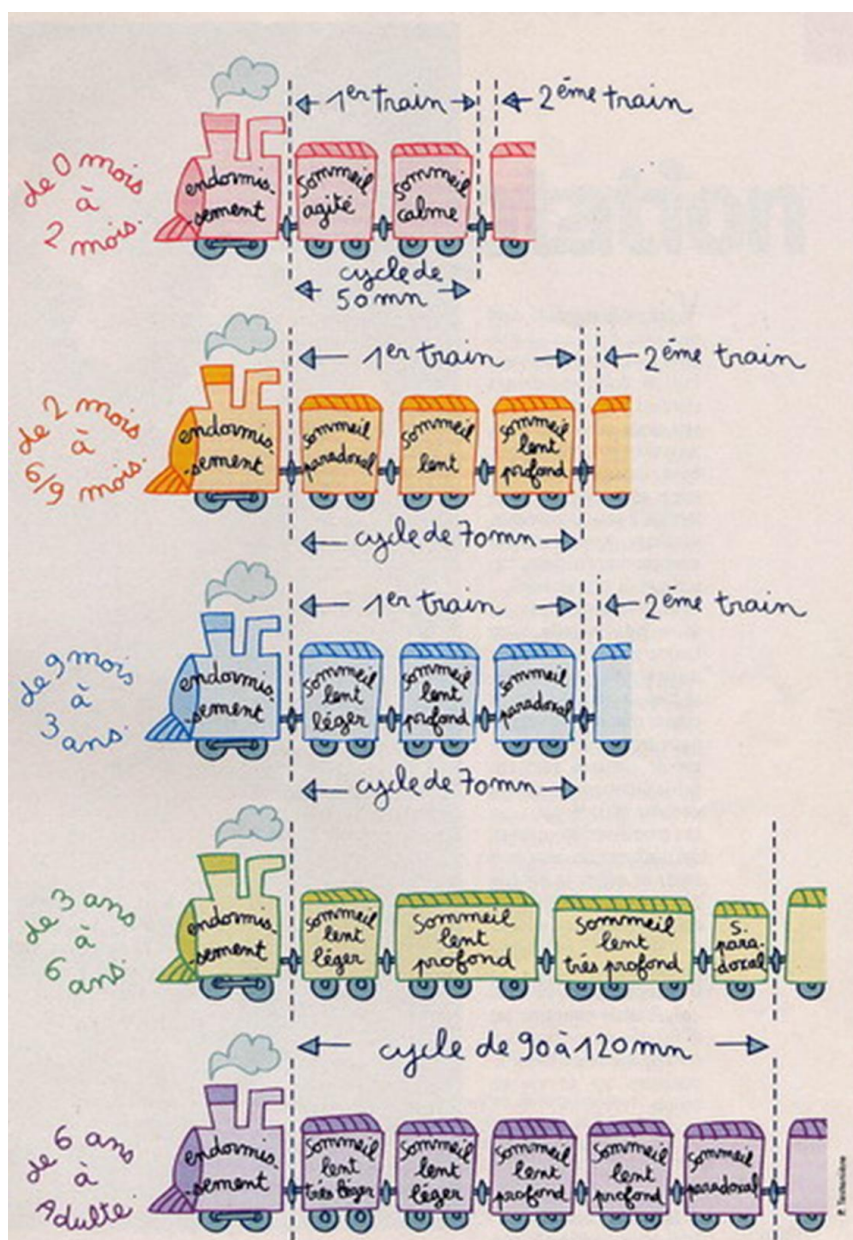
De ce fait, une grande importance est accordée au sommeil de l'enfant, au respect de son rythme de sommeil et aux rituels d'endormissement (doudous, emplacement du lit, musique, façon de dormir...), pour que les enfants se sentent en sécurité.

Les enfants sont couchés chaque fois qu'ils en manifestent le besoin. Ce rythme se modifie au fil des mois.

Plus grands, les enfants dorment généralement après le déjeuner.

La surveillance des temps de sommeil est organisée par l'équipe.

Le lever de sieste est réalisé selon les besoins de chaque enfant. L'enfant est libre de prendre son temps pour se lever. Un enfant qui dort n'est pas réveillé.



## LES SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT

L'hygiène corporelle fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne. Elle constitue l'un des éléments importants au maintien de la santé des enfants.

Les soins d'hygiène sont effectués chaque fois que nécessaire, dans le respect de l'intimité de l'enfant. Être propre permet à l'enfant d'avoir une certaine estime de lui, il s'agit là de respecter et d'assurer un besoin de base afin que des besoins plutôt sociaux tels que l'image et l'estime de soi, soient assurés.

**Le lavage des mains** fait partie des règles de vie du quotidien. Après un atelier ou avant et après chaque repas, les professionnelles s'assurent de la propreté des mains des enfants et les accompagnent au fur et à mesure qu'ils grandissent à effectuer seul ce soin d'hygiène. Les enfants s'autonomisent, et en sont fiers.

**Le mouchage et le lavage de nez** est un soin de confort et de bien être afin de libérer les voies respiratoires de l'enfant. Le soin est annoncé, expliqué et selon son âge, l'enfant pourra y participer. Il s'agit d'un soin où enfant et professionnel entrent dans une relation individualisée, l'enfant doit être sécurisé et informé. Lorsque son stade de développement et ses compétences le permettent, l'enfant est accompagné dans l'apprentissage du mouchage pour devenir autonome.

**Le temps de change** est un moment privilégié dans la relation à l'enfant ; c'est un soin individualisé où l'adulte accompagne chacun de ses gestes par la parole. C'est ainsi que les parties du corps sont nommées, que les sensations de chaleur, d'humidité... sont expliquées. Les changes sont réalisés dès que nécessaire.

**L'acquisition de la propreté** s'effectue selon les besoins et les rythmes de chaque enfant. L'enfant est accompagné, encouragé dans cette phase d'acquisition mais en aucun cas forcé.

Quand l'enfant manifeste son désir d'être propre, le pot ou les toilettes lui sont proposés en accord avec les parents qui en prennent l'initiative.

Lors de l'acquisition de la propreté, les professionnelles accompagnent au mieux l'enfant en étant à son écoute. L'autonomie de l'enfant passe par l'acquisition de la propreté dans le respect de sa maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt).

Les professionnelles seront attentives aux besoins de l'enfant et seront à l'écoute des parents pour les accompagner dans cette phase d'acquisition.

## LE DEPART

L'équipe transmet le déroulement de la journée de l'enfant à la crèche. C'est l'occasion d'échanges avec les parents qui sont, en général, plus disponibles le soir.

### 1.3 L'administration de médicaments

La prise de médicaments reste à la charge des familles et se fait, dans la mesure du possible, au domicile, en dehors des temps d'accueil.

Les médicaments sont donnés aux enfants uniquement sur prescription médicale complète (datée, signée, nominative, mentionnant le poids de l'enfant, avec une posologie et une durée précise) par le professionnel en charge de l'enfant.

Depuis l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles les professionnelles de la petite enfance peuvent administrer des médicaments dès lors qu'ils sont prescrits par un médecin et que ce dernier n'a pas expressément demandé l'intervention d'un auxiliaire médical.



Toute administration s'effectue sous la responsabilité du référent santé (infirmière, infirmière puéricultrice, voir médecin) qui s'assure au préalable que l'agent sait reconstituer, donner, tracer et surveiller l'enfant pour toute administration de médicament.

En cas de fièvre ou de comportement indicateur de maladie, l'agent contacte la directrice ou la directrice de garde qui donnera la conduite à tenir, en application des protocoles mis en place par le médecin de crèche.

## 1.4 L'éveil

Tous les moments de la vie de l'enfant sont source d'activité et de jeu. La plupart des acquisitions se font à travers eux. Jeu et développement sont liés dans une interaction permanente.

### **L'éveil des tout-petits**

L'éveil des petits se fait par un aménagement de l'espace qui va permettre à l'enfant de développer librement un éveil sensoriel (la vue, l'ouïe, le toucher, la motricité).

Les besoins de découvrir, d'expérimenter, d'imiter se font essentiellement dans le jeu.

L'aménagement de l'espace doit respecter les besoins individuels de chaque enfant, il doit lui offrir la possibilité de s'épanouir en société avec les autres.

L'adulte aide le tout-petit à réussir ses essais par des gestes simples de sollicitation et d'encouragement et par l'utilisation d'un matériel spécifique (ballons, rouleaux, jeux de manipulation, boîte à musique, livres, etc.). Il organise différents ateliers qui sont laissés au libre choix de l'enfant en fonction de son développement et favorise des petits groupes en créant une atmosphère permettant l'imagination et la création de l'enfant.

### **L'éveil des moyens et des grands**

Dans les activités, l'enfant a des consignes à respecter, alors qu'au cours des explorations ou « temps libre », aucun mode d'emploi n'est donné.

Plusieurs groupes d'activités sont mis en place chaque jour et choisis avec l'aide des enfants, chacun d'eux allant dans l'activité qu'il souhaite. Pour favoriser les interactions entre enfants, il est proposé des ateliers de jeux sous la surveillance des adultes.

Dès que le temps le permet, les jeux en extérieur sont privilégiés.

## 1.5 Les activités

L'activité a une fonction d'apprentissage et d'adaptation à l'environnement. Elle permet à l'enfant d'accroître la connaissance de lui-même et du monde qui l'entoure.

Les activités proposées à l'enfant sont l'occasion d'enrichir ses possibilités de communication avec son entourage, l'occasion de lui proposer des outils qui participent à son développement.

### **Le langage**

C'est essentiellement à travers la vie quotidienne que le jeune enfant va être sensibilisé au langage, mais le rôle du livre, du jeu et des chansons est également très important. Raconter des histoires, lire des livres, commenter des photos ou des diapositives, chanter sont autant d'occasions pour l'enfant de s'exercer au langage.

Aider l'enfant à parler c'est lui parler à lui personnellement en le regardant, en le laissant parler, c'est à dire l'écouter, le faire parler en provoquant ses récits en le questionnant...

L'initiation à l'anglais amène de nouveaux apprentissages, de nouvelles sonorités tout en jouant.

### **La découverte du livre**

A travers le livre, les enfants développent leur imaginaire, ressentent, connaissent et développent des sensations. Il y a un apprentissage du langage et du respect du livre. La bibliothèque, médiathèque permet également de nouvelles découvertes dans un autre lieu.

### **La motricité**

Le but est de prendre conscience de son corps et de ses limites, d'apprendre l'équilibre.

L'objectif est aussi de suivre des consignes simples, de suivre un chemin, d'apprendre des notions comme devant, derrière.

### **L'éveil musical**

Il s'agit de découvrir et manipuler des instruments de musique pour développer l'ouïe, de reconnaître des bruits familiers et donner l'envie d'écouter et de chanter. (Sensibilisation au monde sonore)

### **Les activités manuelles**

La peinture, le collage, les gommettes, par exemple, sont l'occasion d'acquérir la souplesse du poignet, des doigts, de la main. Cela fait appel à la motricité fine.

Les enfants développent leur pensée logique, ils repèrent les couleurs, les formes et les tailles.

Il s'agit d'associer sa pensée à ses réalisations manuelles, de développer la mémoire et la pensée logique.

Exemples : puzzle, dominos, loto, jeux de construction, de tris, etc.

### **Les ateliers culinaires**

Participer à des ateliers culinaires simples et adaptés permet d'éprouver le plaisir de la manipulation des ingrédients, l'éveil des sens, la satisfaction d'une production que l'on peut goûter, en général des gâteaux et le plaisir de partager.

### **Les jeux de manipulation**

Pour développer le toucher, les enfants manipulent les graines, la pâte à modeler, la terre, la pâte à sel.

Autant de substances qui éveillent les sens et développent la créativité. La découverte de la matière fait partie intégrante de l'épanouissement du jeune enfant et peut l'aider à appréhender l'acquisition de la propreté

### **Les explorations :**

- Les jeux à l'extérieur :

Le jardin : l'équipe sort les enfants dans le jardin le plus souvent possible. Ils y pratiquent : vélo, porteurs, ballons, toboggans, bac à sable.

Les promenades : au parc, au pique-nique, sont autant de possibilités de découvrir le monde environnant

Ces sorties sont organisées principalement en été quand l'encadrement le permet (un adulte pour deux enfants).

- Jeux libres à l'intérieur

Des périodes sont également réservées aux jeux libres : l'enfant met en place des jeux à plusieurs (socialisation), il fait ce qu'il veut et peut développer son sens de l'imitation et son imagination (coin cuisine, poupées, garage, livres...).

## 2. Les orientations éducatives

### 2.1 L'accès progressive à l'autonomie

L'autonomie peut s'acquérir grâce à trois instances : l'enfant, les familles et les professionnels.

A la crèche, nous nous adaptons aux besoins de chaque enfant accueilli.

En effet, nous respectons son rythme, son individualité et son stade de développement au sein du groupe pour lui permettre de grandir à son rythme et d'accéder petit à petit à l'autonomie.

Par exemple, cela passe par un aménagement de l'espace réfléchi en équipe afin que les enfants y évoluent en toute sécurité physique et affective.

Nous favorisons aussi la motricité libre pour laisser l'enfant se déplacer à son gré afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance (concept du Dr Emmi Pikler dans les années 1960). L'enfant doit se muscler pour réussir ; les pieds seront nus pour plus de facilité.

En pratique, le but est de laisser l'enfant faire ses acquisitions par lui-même et surtout ne pas le contraindre à une position dans laquelle il ne sait pas se mettre seul.

L'adulte est présent pour l'accompagner et l'encourager dans ses découvertes, mais il ne fait pas les choses à sa place. Il offre une contenance psychique, c'est-à-dire qu'il lui accorde une attention de chaque instant et sait précisément où il en est dans son développement. Un pas de plus pour le guider vers son autonomie.

Une partie des jeux est à hauteur et à disposition des enfants pour qu'ils aient le choix de jouer selon leurs envies et leurs besoins du moment. Par exemple, les jeux de construction, de coucou-caché, la dînette, les livres, les voitures, les figurines d'animaux, les poupées...

Les doudous et les tétines sont également à la disposition des enfants à tous les moments de la journée. La sécurité affective est indispensable lors des temps passés à la crèche sans leur famille.

Des temps d'ateliers sont proposés aux enfants en petits groupes pour la peinture, le dessin, les jeux de loto... Cela permet aux enfants de s'exercer et d'expérimenter différentes activités avec la présence d'une professionnelle qui accompagne et encourage par le regard et la parole ce petit groupe qui découvre.

Par l'expérimentation et la confiance, les enfants accèdent petit à petit à l'autonomie.

*« Aide-moi à faire seul »*

*Maria Montessori (médecin italien du 19ème siècle).*

Le rôle des professionnel(le)s est un des axes importants de l'accès progressive à l'autonomie. Cela va de pair avec une prise en charge de l'enfant bienveillante, en pleine adéquation avec le projet de l'établissement, un travail d'équipe, des échanges entre professionnels et une bonne communication avec les familles.

Les formations et les réunions en équipe pluridisciplinaire servent ce projet en approfondissant les connaissances des professionnelles. Elles garantissent l'analyse des pratiques et la remise en question nécessaire à la prise en charge des enfants.

L'accompagnement de l'équipe dans le changement se fait en apportant des théories reconnues dans notre métier. Un socle d'auteurs référents : Emmi Pikler, Maria Montessori, Françoise Dolto nous permet d'expliquer à la fois aux équipes, mais également aux familles, l'importance de la parole adressée à l'enfant. Celle-ci est adaptée à son âge. Elle donne du sens aux actions menées envers lui. bercé dans ce bain de langage, l'enfant comprend ce qui se passe autour de lui, s'approprie les mots et devient sujet. Accompagné par des mots au quotidien, l'enfant a le désir de faire de plus en plus seul et par lui-même.

Les soins et la pédagogie apportés aux enfants sont systématiquement pensés et revus lorsque nécessaire. Les actions des professionnelles reposent sur des actions éducatives individuelles et collectives. Elles permettent un développement global et harmonieux. En créant un environnement bienveillant, riche et

motivant, l'équipe permet l'expression motrice, affective, cognitive, sensorielle et langagière de l'enfant. Les professionnelles établissent au quotidien une relation personnalisée et respectueuse de l'enfant. Elles favorisent les capacités d'expression et de communication, car parler permet l'accès à l'autonomie ; le corps n'étant plus le seul vecteur de communication.

L'équipe acquiert une connaissance fine du développement et des besoins de l'enfant, permettant d'ajuster l'aménagement de l'espace et de proposer des réponses adaptées à leurs besoins. Grâce à des temps ritualisés dans la journée, l'organisation s'ajuste à chaque groupe d'enfants. La notion des repères est importante dans la vie des plus petits. Comment se rassurer, se structurer et se construire sans eux ? Etre au quotidien dans un lieu avec les professionnelles connues qui s'occupent avec bienveillance et en pleine connaissance de ses besoins et de ses capacités ne peut être qu'apaisant et constructif pour s'épanouir et oser faire seul. Pour cela, les adultes encouragent l'enfant sans faire à sa place.

Avec le regard positif de l'équipe, l'enfant pourra, avec le matériel mis à sa disposition, se sentir soutenu dans ses expériences et son évolution. La sécurité affective se met progressivement en place avec la présence psychique des adultes qui les entoure. Indispensablement porté psychologiquement, l'enfant progresse naturellement et à son rythme. L'observation est un des outils de base pour permettre à l'équipe d'ajuster ses actions.

## 2.2 L'initiative et la créativité

### **L'importance du jeu et du libre choix**

L'initiative et la créativité se réalise d'abord par le jeu. Beaucoup de pédagogues et de psychanalystes ont écrit sur le jeu, les jouets et les activités des jeunes enfants. Il est bien connu que jouer est une activité universelle (qui concerne toutes les cultures et toutes les époques) qui permet à l'enfant d'agir tout en lui donnant les moyens d'apprendre, d'expérimenter le monde, de s'aventurer toujours plus loin et d'assouvir sa curiosité naturelle. Il s'agit d'une activité fondamentale pour l'enfant qui se confond avec le fait même de vivre.

Le jeu est un des outils ludiques pour apprendre, échanger, communiquer, évoluer. Il nourrit la pensée de l'enfant.

Le jeu peut être solitaire : exploration de son corps, de l'environnement, découverte de ses compétences, de ses potentialités motrices et sensorielles ; ou il peut être collectif : apprentissage des règles, socialisation, appartenance au groupe.

Le jeu occupe une place importante, dès le plus jeune âge, dans la vie des enfants. En jouant, l'enfant éveille des sensations corporelles et psychiques qui lui laissent une trace : plaisir, recrutement tonique, émotion ...

Un enfant qui joue, c'est un enfant qui bouge, qui parle, qui pense, qui imagine et qui crée.

L'expérience de ces jeux fournit à l'enfant l'occasion de progresser dans tous les domaines de développement (sensoriel, affectif, moteur, cognitif, social).

### **L'activité libre comme facteur de construction de l'image de soi**

L'aménagement de l'espace organisé par le professionnel qui répond au développement et aux besoins fondamentaux des enfants, favorise et soutient l'activité libre : l'espace détente, l'espace jeux, le côté psychomoteur, le côté création. Au cours de l'année, les jeux et l'aménagement proposés évoluent au rythme de chacun. L'enfant choisit ses activités et mène à son rythme, selon ses centres d'intérêt, son initiative et dont il décide de son plein gré du début et de la fin. Ainsi, l'enfant développe ses compétences, sa concentration, son inventivité. Il exerce ainsi son autonomie, son affirmation et son estime de soi.

### **Accompagner l'enfant dans son jeu**

Afin que les enfants puissent exprimer leur créativité et prendre de l'initiative, les professionnelles doivent d'abord s'assurer que les enfants se sentent en sécurité, autant physique qu'affective. En effet, si l'enfant

craint de s'éloigner de l'adulte repère ou se sent en danger, il ne s'autorisera aucune initiative. L'équipe s'assure donc de proposer un environnement sécurisant, à la fois accueillant et contenant.

L'adulte accompagne l'enfant dans ses explorations créatives et l'encourage, notamment avec une parole bienveillante et une observation attentive, sans pour autant faire à sa place ni interrompre son activité spontanée. L'adulte veille à laisser l'enfant s'exprimer, prendre des initiatives en toute liberté, tant qu'il ne se met pas en danger lui-même ou les autres. Si l'enfant a une référente, celle-ci est la personne privilégiée pour l'accompagner dans ses premières prises d'initiative, le rassurer, le valoriser et le soutenir en cas de difficulté.

Dans les premiers temps, l'enfant pourra avoir besoin de son doudou et/ou sa tétine pour prendre de l'assurance. Quand l'adulte le sentira suffisamment à l'aise, il pourra l'encourager à les ranger dans un espace dédié à sa disposition afin d'avoir ses deux mains disponibles pour jouer/créer.

Pour favoriser la créativité artistique de l'enfant et laisser place à son imaginaire, l'adulte veille à proposer peu de consignes et de contraintes. Dans le cadre d'un atelier peinture par exemple, il offre ainsi à l'enfant un espace de liberté dans un cadre défini dont les seules limites sont celles de la feuille. L'adulte priorise le plaisir de l'enfant et pas le sien : il n'attend pas de résultat esthétique, ne cherche pas à atteindre un but. Il évite également de fabriquer des modèles (ex. escargots) au risque de freiner l'activité et la créativité de l'enfant.

Permettre le jeu libre aide l'enfant à développer sa confiance en soi : il contrôle son environnement, prend l'initiative des jeux, trouve des idées, seul ; et favorise sa créativité : l'enfant peut détourner les objets selon son imaginaire sans être influencé par l'imaginaire de l'adulte.

Les professionnel(le)s sont également encouragé(e)s à laisser libre cours à leur propre créativité et à développer leur prise d'initiative, notamment pour décorer la crèche au fil des saisons, lors des événements de l'année ou encore pour enrichir les propositions d'ateliers pour les enfants.

Il est important d'intégrer les familles à ce projet, afin de le leur faire connaître et de le faire vivre, bien au-delà de la relation enfant-professionnel(le), dans une dynamique de structure qui s'en trouvera alors enrichie et complexifiée.

## 2.3 Education et citoyenneté

### **L'apprentissage de l'éducation à la citoyenneté**

Parmi les apprentissages du jeune enfant, l'éducation à la citoyenneté relève de ce que l'enfant doit apprendre et savoir pour intégrer progressivement le monde des adultes et participer à la vie collective.

Pour se construire, l'enfant a besoin d'un cadre sécurisé et sécurisant. L'équipe éducative de chaque établissement aménage des espaces adaptés à l'âge et aux besoins des enfants accueillis afin que chacun puisse faire ses propres expériences, dans le respect des règles de vie.

Ces règles sont définies en équipe en fonction de l'aménagement des espaces et du projet pédagogique.

Des affiches ou des illustrations peuvent être mises en place pour permettre à l'enfant de mieux intérioriser ces règles.

L'enfant sera par exemple interdit de grimper sur les meubles mais autorisé à grimper sur les marches du toboggan.

En effet, à cet âge, l'enfant ignore la signification de la négation ; il convient donc de lui spécifier des interdits tout en lui permettant d'assouvir différemment son besoin.

A travers toutes ses actions, l'enfant se construit individuellement, ce qui lui permet de prendre confiance en lui et d'acquérir une bonne estime de soi.

### **L'importance de la posture professionnelle**

L'enjeu réside avant tout à tendre vers une éducation positive.

Les professionnel(le)s accompagnent chaque enfant, en toute souplesse, à l'aide d'explications, de propositions et d'alternatives positives adaptées à chaque situation.

La posture du professionnel est très importante car l'enfant intègre et applique les règles par mimétisme, par la répétition, et par ce qu'il entend et comprend, soit par le verbe d'action formulé.

Un réel travail est donc effectué par les équipes pour s'engager dans la parole positive envers l'enfant, définir des règles de vie communes et apporter une cohérence au sein du collectif.

Il s'agit pour les professionnelles de formuler des règles de vie conformes à des valeurs partagées et concomitantes aux règles spécifiques du projet d'accueil.

D'autre part, l'adulte agit et exécute des actes qui sont des exemples pour les enfants. La notion de respect prend alors tout son sens. Le respect, de l'autre est un des principes de la vie en société basé sur l'égalité entre les humains. Le respect c'est accorder à l'autre le statut de « personne », et le reconnaître dans son individualité, en passant par sa nomination. C'est lui reconnaître des droits et lui porter de l'intérêt.

L'enfant sera donc respecté à travers une éducation bienveillante, une présence et des soins attentifs, dans un climat affectif et sécurisant de qualité.

### **L'implémentation des valeurs citoyennes**

Porter et faire appliquer des valeurs citoyennes implique que ces mêmes valeurs soient appliquées par tous et pour tous. En effet, comment respecter autrui si l'on ne se sent pas respecté soi-même ?

Pour cela, l'équipe de direction porte une attention particulière à l'équité entre les professionnelles et à l'honnêteté. Il s'agit là d'une base essentielle pour fonder une équipe solidaire où la parole de chacun est écoutée et mise en avant. L'écoute et l'échange d'expériences et de connaissances professionnelles solides, dans un esprit collectif, permettent à l'équipe pluridisciplinaire de maintenir une cohésion et d'être fondatrice et porteuse de projets, et de leurs mises en œuvre concrètes.

C'est à partir de cette cohésion et d'objectifs communs emprunts à des valeurs partagées que les professionnelles transmettront les bases d'une éducation à la citoyenneté.

La complémentarité entre les professionnelles et la famille permettra à l'enfant de construire ses propres valeurs.

## 2.4 Solidarité et bien vivre ensemble

### **La notion de solidarité en EAJE**

Pour les jeunes enfants, elle réside davantage dans le mimétisme et l'intuitif. Ainsi, un enfant plus grand ira aider un plus petit après avoir vu l'adulte faire à plusieurs reprises, ou un autre ira porter son doudou à celui qui pleure.

Au niveau des familles, il s'agit d'accompagner toutes les familles dans leur diversité pour favoriser le développement précoce de l'enfant et l'égalité des chances, en offrant un accueil alliant qualité et service aux familles. C'est pourquoi, un soutien plus spécifique peut-être proposé en fonction des besoins/difficultés de chaque parent.

De plus, permettre à des familles notamment lors des cafés des parents, de se rencontrer et d'échanger, apporte une richesse et une complémentarité co-constructive.

Leurs échanges sur les façons de faire et la prise de conscience tant sur l'universalité des questions éducatives que sur la diversité d'approche, entraînent une ouverture d'esprit dont les effets se font sentir sur les enfants.

Valoriser les parents dans leurs savoir-faire, considérer leur participation et leur regard comme une richesse pour le lieu d'accueil constituent des atouts majeurs qui se répercuteront pour plus de solidarité au sein de l'établissement, ou en extérieur.

Dans cet objectif et selon les différents projets, les EAJE offrent la possibilité à chaque famille de participer à divers événements tout au long de l'année. Nous retrouverons ainsi l'exemple des dons en faveur de la Croix Rouge, du Téléthon... ; la vente éventuelle d'œuvres d'art » en faveur d'une association ; la mise en place d'une boîte à livres permettant aux enfants et/ou aux familles d'emprunter ou d'échanger des livres...

Les structures d'accueil ont une volonté d'offrir à chaque famille l'opportunité de participer à un événement de la vie de la crèche, et de partager un moment privilégié « parent-enfant-professionnel(le) ». Les exemples sont nombreux et varient selon les projets et les moments de l'année. Il y a par exemple l'accompagnement à l'heure du conte en médiathèque, la participation à un atelier en anglais, la participation à un atelier culinaire avec une recette propre au parent, ou la participation voire l'animation d'un atelier musical par un parent musicien...

Chaque talent des parents est reconnu et exploité (sous réserve de l'accord du parent) en faveur des enfants de la structure. C'est ainsi qu'une année un parent a animé plusieurs séances autour de la musique de son pays et a fait don à la crèche d'un CD qu'il avait lui-même composé.

### **Accueillir parents et enfants dans leur diversité**

Parents et enfants doivent se sentir attendus et accueillis.

Parce que chacun est différent, un accueil personnalisé et individualisé est effectué sur chaque établissement.

La relation avec les familles repose sur l'écoute bienveillante de leurs besoins et l'instauration d'un climat de confiance pour permettre à chaque parent d'exprimer sans crainte ses besoins et ses attentes, pour son enfant comme pour lui-même.

La qualité des échanges et la relation avec les parents contribuent à améliorer l'accueil de l'enfant ; pour cela, des transmissions précises et fiables sont essentielles et effectuées quotidiennement.

Une écoute attentive est portée pour chaque demande, soutien ou spécificité des familles afin de favoriser le bien-être des enfants et de leurs familles et de les intégrer au mieux à la vie de la structure.

Un travail en équipe pluridisciplinaire et diverses formations sont proposés aux professionnel(le)s afin de les aider dans la prise en charge et l'accompagnement de l'enfant dans toute son individualité et sa singularité.

Parents et professionnel(le)s sont liés et doivent collaborer afin d'assurer une continuité dans l'éducation des enfants. Les professionnel(le)s veillent donc à créer les conditions favorables pour que les parents soient de véritables partenaires.

La parentalité est devenue sujet de bien des attentions. La fonction parentale se construit, s'élabore au cours du temps ; et ses déterminants sont multiples et complexes. La parentalité est un processus qui met en interaction les dimensions biologiques, personnelles, psychologiques, culturelles, culturelles et sociales.

Les différentes formes de parentalités sont discernées et accueillies dans leurs spécificités (traditionnelle, recomposée, monoparentale, multi ethnique, etc.) tout autant que les différentes pratiques parentales (allaitement, portage, pratiques culturelles, multi culturelles, etc.).

C'est pourquoi individualiser la relation parents-enfants-professionnel(le)s est et restera au cœur des pratiques au sein de nos structures petite enfance.

## **2.5 La socialisation**

### **L'accueil individuel de l'enfant au sein du collectif**

L'individualisation constitue un préalable à la socialisation. Ainsi, articuler l'individuel et le collectif, permet de favoriser la place pleine et entière de chacun dans le groupe.

La période dite « d'intégration » ou de « familiarisation » est le premier temps de la socialisation. Indispensable, c'est un temps durant lequel parents et professionnel(le)s se rendent disponibles pour faire connaissance et échanger au sujet de l'enfant afin de faciliter son entrée à la crèche.

Elle permet à l'enfant de se familiariser progressivement avec les accueillantes, la figure de référence, l'environnement et les autres enfants.

Il est donc primordial de respecter le temps nécessaire à chaque enfant pour lui permettre de se sentir en confiance et appréhender ce qui lui est inconnu. Un enfant en confiance est un enfant qui peut grandir. Prendre en compte l'individualité de l'enfant c'est favoriser son bien-être physique et psychologique. Il est dès lors fondamental de :

- veiller au développement harmonieux de l'enfant en respectant ses besoins physiologiques et en veillant à son confort.
- assurer la sécurité affective de l'enfant : travail sur la séparation et ses effets, sur l'accueil et l'intégration, établir une relation de confiance avec les parents : s'ils partent sereins l'enfant le sentira et la séparation se passera mieux.
- mettre en place des repères rassurants.
- apporter des repères stables à l'enfant pour répondre à son besoin de sécurité. Travailler sur la référence, les repères de lieux, de temps, de personnes et sur la continuité des soins dans la prise en charge du jeune enfant.

### **Respect du rythme individuel et du développement de chacun**

Les professionnel(le)s mettent l'accent sur l'individualisation de l'accueil pour que chaque enfant soit reconnu dans sa singularité et son unicité. Le respect du rythme de chaque enfant est fondamental à son développement et son bien-être.

La reconnaissance de l'individualité de chaque enfant passe également par un temps individualisé et un espace identifié dédié à chacun (casier, maison à doudou, lit etc.).

C'est dans cette relation bienveillante et individualisée que les expériences socialisantes s'enracinent et mènent l'enfant à l'empathie. L'enfant qui se sent écouté, respecté et bien accompagné développe une relation empathique et humanisante.

L'individuation est une phase essentielle du développement du jeune enfant ; s'individuer c'est faire la distinction entre soi et autrui, prendre conscience des différences et similitudes entre individus, sans se confondre et ainsi faire l'expérience que l'on est, soi-même, une personne indivisible qui existe en tant qu'individu parmi les autres individus.

Pendant ce processus d'individuation, qui se déroule principalement vers 10 mois et dure jusqu' à 3 ans (il est ensuite complété et s'affirme à l'adolescence), l'enfant se sépare psychiquement de ses parents, et peut devenir un individu différent d'eux.

### **La conscience de soi et la construction de son identité**

La socialisation est également la mise en place des enfants en tant que « sujets ». Nommer l'enfant par son prénom l'aide à s'identifier en tant que personne.

Le jeune enfant est dans la phase de développement de sa personnalité, la construction de son identité et la conscience de soi. Il n'a pas conscience de son unicité.

La conscience de soi passe par le corps. Pour permettre à l'enfant de bien se socialiser, les professionnel(le)s vont l'aider à découvrir son corps en travaillant autour de son schéma corporel. Les soins quotidiens aident l'enfant à prendre conscience de son corps. Par le jeu et le mouvement, il va découvrir « l'autre ». Le camarade constitue au départ un simple élément de l'environnement. C'est l'accompagnement des professionnel(le)s qui fera changer le regard du jeune enfant sur ses pairs et l'aidera à les découvrir de manière positive.

Le jeu va aider l'enfant à découvrir la motricité de son corps à son rythme. Pour cela, les professionnel(le)s réfléchissent à un aménagement de l'espace qui favorise la motricité et dissipe les tensions.

### **L'acquisition des règles de vie**

La crèche est un des premiers lieux de socialisation de la prime enfance.

En collectivité, l'enfant apprend à vivre en groupe, à accepter l'autre, à partager, échanger, communiquer et à concilier.



C'est au contact des autres que l'enfant apprend à être lui et ainsi à vivre en groupe. La base de cette socialisation « c'est d'être soi parmi les autres » et ainsi d'expérimenter et d'accepter les similitudes et les différences, la liberté individuelle et les limites, la confrontation avec l'autre (enfant ou adulte).

Le cadre posé avec bienveillance sécurise le jeune enfant. Il l'aidera à intégrer les premières règles sociales et à progresser dans la rencontre de l'autre.

Les conflits avec les autres enfants, sous l'œil bienveillant et vigilant des professionnel(le)s, montrent un signe d'intérêt pour l'autre, à sa reconnaissance et sa différenciation.

Poser les limites est un acte éducatif qui permet à l'enfant de développer sa capacité d'accepter la frustration, de trouver sa place et de se sentir rassuré. La verbalisation par l'adulte et le fait de mettre des mots sur ses émotions, permettent à l'enfant de se sentir reconnu et d'accepter les règles.

### **L'accueil des familles**

L'établissement est également un lieu qui intègre les familles. Pour un accueil de qualité, les professionnels offrent aux familles un accompagnement individualisé adapté à leurs besoins.

Le premier contact avec la directrice est primordial, c'est ce qui crée le lien avec la structure d'accueil. Ensuite, la période de familiarisation permet la rencontre avec l'équipe et plus particulièrement avec la référente de leur enfant.

Les familles doivent recevoir un accueil et une écoute bienveillante pour leur permettre de laisser leur enfant en toute sérénité et débiter une relation de confiance avec les professionnel(le)s.

Différents temps sont proposés aux familles afin de participer à la vie de la structure (cafés des parents, semaine nationale de la petite enfance, événements festifs...).

La structure est un lieu d'accompagnement à la parentalité et de prévention. A ce titre, des entretiens individuels peuvent être proposés avec la direction et l'équipe éducative. La psychologue et le pédiatre ont également un rôle essentiel de prévention et de soutien à la parentalité.

#### Des actions éducatives favorisant la socialisation

La présence éducative de l'équipe et des parents va permettre à l'enfant d'être rassuré, d'accepter autrui, le groupe et les règles de socialisation afin de se réaliser.

Le professionnel accompagne donc l'enfant dans ses premières relations sociales tout en lui transmettant les premières règles de vie : respect de soi, respect de l'autre et respect des objets, et la règle des 3 temps (préparation, déroulement de l'action, rangement) pour chaque acte du quotidien, lors des jeux et ateliers, lui permettant d'intégrer la responsabilisation de ses actions.

Afin de favoriser le développement de cette conscience, l'équipe éducative utilisera la technique verbale d'induction qui dit à l'enfant de faire ou ne pas faire certaines actions « je ne peux pas te laisser lancer du sable, car cela fait mal aux yeux de x ». Chaque explication apporte à l'enfant une motivation à agir, orientée vers la personne. Ainsi l'enfant apprend à se comporter en fonction de son environnement social au lieu de se conformer aveuglément à des règles.

En cas de conflit entre enfants, les professionnelles interviennent et verbalisent sur les émotions ressenties ou exprimées par l'enfant, et sur leur régulation. Ainsi, l'enfant acquiert progressivement les modalités d'expression et de régulation pour lui (autonomie) et envers autrui (exercer sa capacité d'empathie).

La socialisation de l'enfant c'est aussi lui transmettre des pratiques culturelles. Des activités quotidiennes et/ou des ateliers d'éveil en rapport avec les fêtes traditionnelles qui jalonnent l'année pourront ainsi être proposés à l'enfant, notamment en petits groupes, à travers des moments de partage. Chaque fête est l'occasion de faire découvrir aux enfants de nouvelles choses.

Par exemple, en tout début d'année, l'Epiphanie est l'occasion pour les enfants de confectionner des couronnes, de participer à un atelier cuisine autour de la galette qu'ils pourront déguster avec leurs parents lors d'un goûter partagé, ou encore de découvrir la célèbre histoire de « roule galette ».

Ces événements permettent à l'enfant de se structurer dans l'espace-temps de l'année et favorisent l'acquisition de compétence et d'appartenance sociale.

## 2.6 L'ouverture culturelle et l'élargissement du champ d'intérêt des enfants

Véritable politique publique, l'ouverture culturelle au sein des EAJE a pour objectif de favoriser la curiosité, la construction et l'épanouissement du jeune enfant.

Les activités artistiques et culturelles favorisent le développement de la sensibilité et de la pensée.

L'accès à la culture est un droit fondamental dès la petite enfance. La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques est un levier indispensable à la découverte du monde. Elle favorise la curiosité, la construction de la personnalité et l'épanouissement du jeune enfant.

L'enfant de moins de 3 ans est un chercheur insatiable doté d'une curiosité naturelle qui n'est pas encore façonnée par les notions de beau, laid, normal ou anormal.

Pour répondre à ce besoin, les établissements d'accueil du jeune enfant de la ville proposent différentes formes d'art telles que la musique, la peinture, la sculpture, le dessin, la danse en y intégrant des outils inspirés d'artistes connus et reconnus comme Vassily Kandinsky, Mozart... L'art sous toutes ses formes fait partie intégrante de la vie en collectivité, grâce aux professionnels qui interviennent dans ces lieux d'accueil et d'éveil, avec leur sensibilité propre. Des ateliers basés sur une pédagogie d'éveil à l'art sont alors proposés aux enfants suite à une réflexion commune inscrite dans un projet. L'objectif de cette pédagogie étant de sensibiliser les enfants à l'art dès leur plus jeune âge pour développer leurs compétences créatives incroyables tout en leur permettant d'évacuer, d'exprimer, de canaliser leurs émotions librement, sans jugement et sans résultat attendu.

L'art n'est pas un apprentissage mais une expérience sensorielle qui s'exprime au travers de sons, couleurs, matières et mouvements. D'un point de vue scientifique, l'art stimule l'activité cérébrale pour créer des connexions neuronales qui permettront à l'enfant d'appréhender le monde dans sa richesse et sa complexité. L'éveil à l'art cultive la capacité d'émerveillement, d'imaginaire mais également la notion de plaisir ou de déplaisir permettant ainsi la compréhension de ses émotions pour construire sa propre personnalité.

L'enfant découvre, expérimente avec ses yeux, ses mains, ses oreilles et sa voix (ou des sons) toute la richesse de l'art. Si, à l'issue des ateliers proposés, il existe des traces, elles pourront être exposées ou partagées pour être admirées par les parents. Dans le cadre des projets de chaque structure, des sorties et des partenariats spécifiques peuvent être organisés afin de favoriser l'épanouissement des artistes en herbe de la ville de Puteaux. Il existe par exemple, en plus des ateliers menés par les équipes, un partenariat avec la médiathèque permettant à une professionnelle de proposer des ateliers d'éveil musical. Ces ateliers permettent aux enfants d'écouter des sons et des mélodies, de se familiariser avec les rythmes et de manipuler des instruments de musique variés pour développer leurs sens (l'ouïe, la vue et le toucher) et mieux appréhender le monde qui les entoure.

*"Dans chaque enfant, il y a un artiste. Le problème est de savoir comment rester un artiste en grandissant"*

*Pablo PICASSO.*

## CONCLUSION

La crèche collective multi accueil a donc un rôle éducatif complémentaire à celui des parents.

Elle doit permettre :

- de satisfaire les besoins d'éducation et d'épanouissement
- d'acquérir à chaque stade de développement une autonomie qui favorisera la socialisation
- d'offrir une protection sanitaire par l'attention portée au milieu de vie de l'enfant et la prévention des inadaptations et handicaps éventuels
- de contribuer à la réduction des inégalités sociales et de tendre à ce que tous les enfants aient les mêmes chances.

Les parents doivent pouvoir, en connaissance de cause, choisir le mode d'accueil qui répond le mieux à leurs souhaits éducatifs et à leurs moyens financiers.